16/03/2021

 **ARRÊTÉ AUTORISANT L’EXERCICE DES FONCTIONS EN TELETRAVAIL**

**Le Maire**

**VU,**

* La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
* La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
* La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment son l’article 133 tel que modifié par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique;
* Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu’à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
* le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature tel que modifié par le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 ;
* L’ avis du Comité technique en date du ……………….,
* La délibération du Conseil municipal***,*** ……en date du… instituant le télétravail ;
* (le cas échéant, pour une demande de télétravail pour des raisons de santé ou de handicap) l’avis du service de médecine préventive ou du médecin de travail délivré le …………….;
* La demande écrite de l’agent en date du ………………………………………………………sollicitant l’autorisation d’exercer ses fonctions en télétravail de manière régulière et ou ponctuelle / ou sollicitant l’autorisation d’exercer ses fonctions en télétravail à titre temporaire (indiquez la raison : état de santé, handicap, état de grossesse, ou encore la situation exceptionnelle perturbant l’accès au service ou le travail sur site) pour une durée de………… (la durée est de maximum 6 mois si l’autorisation est sollicitée en raison d’un état de santé, d’un handicap ou d’un état de grossesse)

**ARRETE**

Article 1 :Madame/Monsieur……………………..(nom, prénom, grade) estautorisé(e) à exercer ses fonctions en télétravail à compter du ……….. pour les tâches suivantes :

**OU**

Article 1er(en cas d’autorisation donnée à titre temporaire dérogeant aux règles du maximum 3 jours par semaine en télétravail et des 2 jours minimum à passer en présentiel sur le lieu d’affectation) ;

Madame/ Monsieur…………………(nom, prénom, grade) est autorisé(e) à exercer temporairement ses fonctions en télétravail à compter du…………au…………………..

(cette durée est de maximum 6 mois renouvelable lorsqu’elle est justifiée pour des raisons de santé, de handicap ou d’état de grossesse)

Article 2 : Madame/ Monsieur……… exercera ses fonctions selon les modalités suivantes :

* à jours fixes, (citez les jours de la semaine ou du mois) à son domicile (indiquez l’adresse et le jour où l’agent exerce le télétravail à cette adresse dans l’hypothèse où il est autorisé à exercer en un autre lieu) et/ou dans un autre lieu privé (indiquez l’adresse et le jour où l’agent exerce le télétravail à cette adresse) et/ou autre lieu professionnel (indiquez l’adresse et le jour où l’agent exerce le télétravail à cette adresse) ;
* ET/OU à jours flottants (précisez le nombre de jours flottants autorisés dans la semaine, le mois ou l’année) à son domicile (indiquez l’adresse) et/ou dans un autre lieu privé (indiquez l’adresse) et/ou un autre lieu professionnel (indiquez l’adresse) ;
* (en cas de télétravail autorisé à titre temporaire***)*** du ………….au …………….l’agent exercera …………………(précisez le lieu d’exercice de l’agent : domicile, autre lieu privé ou tout lieu à usage professionnel)

Article 3 : Madame / Monsieur…………………devra respecter les plages fixes de présence horaires suivantes :

Exemple : le matin de 8 h 30 à 11h 30, l’après-midi de 13h 30 à 16h 30

Durant ces plages horaires, Madame/ Monsieur… est à la disposition de son employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. L’agent n’est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ces heures. Si l’agent quitte son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation préalable de l’autorité territoriale, il pourra faire l’objet d’une procédure disciplinaire pour manquement au devoir d’obéissance.

Article 4 : (le cas échéant) Une période d’adaptation au télétravail a lieu à compter de la date de prise d’effet de l’autorisation mentionnée à l’article 1er …………jusqu’au……… (maximum 3 mois).

Durant cette période, il peut être mis fin au télétravail par écrit, à l’initiative de l’agent ou de l’autorité territoriale, moyennant un délai de prévenance de 1 mois.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Le Maire est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Fait à ………le………….

 Le Maire

Notifié à l’agent le ………………………

Signature de l’agent :